## **CENTRE DE PERFECTIONNEMENT U13**



Saison 2019-2020

~~ CPD n°3 - Groupe B ~~



<u>Date</u> : Mercredi 12 Février 2020 <u>RDV</u> : 13h45 ( encadrement ) 14h15 ( joueurs )

Lieu: NEVERS (Stade de la Baratte)

Responsables: S. LEMERCIER et A. ARCHAMBAULT

Encadrement: J. BOUCHARD, T. BOURDIN et M. JOUSSET

<u>Début</u>: 14h30 - <u>Fin</u>: 16h15

**Convocations**: 19 joueurs dont 3 GDB

	<u>CLUB / ENTENTE</u>	<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	DATE DE NAISSANCE
1	FC NEVERS 58	AMELAINE	YANIS	31/07/2007
2	FC NEVERS 58	DEQUIEDT	LEANDRE	18/03/2007
3	FC NEVERS 58	<u>FEREC</u>	<u>EWAN</u>	<u>25/10/2007</u>
4	FC NEVERS 58	FUSEAU	BAPTISTE	27/01/2007
5	FC NEVERS 58	GASSAMA	MOHAMED HAIROU	06/07/2007
6	FC NEVERS 58	LEBRUN	LOUIS	16/07/2007
7	FC NEVERS 58	MULANGA MUGUEL	PAULINO	06/09/2007
8	FC NEVERS 58	SAJID	RAYAN	07/02/2007
9	FC NEVERS 58	TISSIER RIVAS	LOUIS	07/09/2007
10	FC NEVERS 58	ZOLA NKASA	ROWAN	07/03/2007
11	AFGP 58	DEMARAIS	ARSENE	06/08/2007
12	AFGP 58	LE SCAON	KERIAN	16/04/2007
13	AFGP 58	LECLERC	ARTHUR	19/01/2007
14	AFGP 58	RICARD	THEO	18/01/2007
15	AFGP 58	SEQUEIRA	ANTOINE	20/05/2007
16	ASL ST PERE	<u>BINANT</u>	<u>ENZO</u>	21/12/2007
17	AS CLAMECY	GUILLIER	THEO	30/05/2007
18	US CHARITOISE	BATTUT	NATHANAEL	22/09/2007
19	US CHARITOISE	<u>PRUEL</u>	<u>ENZO</u>	23/09/2007

## Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur inneuer

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.